

COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

I. Le cadre général du compte administratif

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville après le vote du conseil Municipal.

Le compte administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'exercice ; les résultats du budget par Le Maire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2021 sera voté le 6 avril 2022 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site de la Mairie après son vote.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section « dépenses de fonctionnement » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : frais de personnel, fournitures, intérêts de la dette, frais généraux, gaz, électricité ...

La section « recettes de fonctionnement » retrace les encaissements que la commune perçoit : les impôts, dotations de l'état et produits de services.

Pour notre commune :

- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les charges qui s'y rattachent, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 47.22 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 2 864 517.87 euros

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 3 772 451.72 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- ✚ Les impôts locaux (2 012 928.00 €)
- ✚ Les dotations versées par l'Etat (543 272 €)
- ✚ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (33 392.35 €)

b) *Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	703 119.02	Excédent brut reporté	374 008.03
Dépenses de personnel	1 183 963.27	Recettes des services	33 392.35
Autres dépenses de gestion courante	289 173.45	Impôts et taxes	2 222 845.80
Dépenses financières	160 672.40	Dotations et participations	866 881.27
Dépenses exceptionnelles	13 267.60	Autres recettes de gestion courante	38 510.73
Autres dépenses – Atténuation de produits	157 151.76	Recettes exceptionnelles	17 311.23
Provisions pour créances	224.12	Recettes financières	8.63
		Autres recettes	38 188.58
Total dépenses réelles	2 507 571.62	Total recettes réelles	3 591 146.62
Charges (écritures d'ordre entre sections)	356 946.25	Produits (écritures d'ordre entre sections)	181 305.10
Total général	2 864 517.87	Total général	3 772 451.72

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- . Taxe foncière sur le bâti : 41.79%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 107.51%

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, Le taux de taxe d'habitation est gelé au taux de 2019 et le Conseil Municipal ne la vote pas.

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 2 012 928 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 543 272 € soit une augmentation de de 1.1 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, remboursement de la dette, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Hors RAR)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	49 074.28	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Remboursement d'emprunts	628 455.16	FCTVA	41 998.84
Travaux de bâtiments	3 428.65	Mise en réserves	436 244.93
Acquisitions et petits travaux	473 020.41	Opération patrimoniales	72 307.66
Etudes	26 640.00	Taxe aménagement	158 458.65
Subvention d'équipement	0.00	Subventions	100 189.41
Autres Charges (écritures d'ordre entre sections)	253 612.76	Emprunt	622 641.63
Autres	4 800.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	356 946.25
Total général	1 439 031.26	Total général	1 788 787.37

c) Les principaux projets de l'année 2021 ont été les suivants :

- ❖ Préparation de la première modification du PLU
- ❖ Travaux d'efficacité énergétique sur la Mairie, le Logement des écoles et la structure Jeunesse dans le cadre du Plan de relance du Muretain Agglo.
- ❖ Réfection des deux courts de tennis du centre-ville
- ❖ L'installation d'une nouvelle aire de jeux sur la place René Loubet
- ❖ Les aménagements de la salle du Conseil Municipal (Mobilier, écran)
- ❖ La pose d'un système d'extraction des fumées de l'atelier soudure au Centre technique
- ❖ L'équipement informatique des écoles
- ❖ Un programme d'acquisitions et de travaux divers

d) Les subventions d'investissements reçues :

❖ Du Muretain Agglo

- ✚ Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux dans le plan de relance COVID des subventions pour les montants suivants :

Mairie : 69 021.75 €

Logement groupe scolaire : 6 341.60 €

Structure jeunesse : 2 234.00 €

✚ Dans le cadre des fonds de concours :

Un fond de concours pour la rénovation de la cour du Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 de : 6 002.00 €.

Un fonds de concours pour le changement de la chaudière du groupe scolaire Jean Jaurès 2 de : 6 583.86 €

❖ De la Commune de Villate

Des participations pour travaux d'un montant de 10 006.20 €.

IV. Les données synthétiques du budget – Synthèse

a) *Recettes et dépenses de fonctionnement :*

Recettes de Fonctionnement	3 398 443.69
Dépenses de Fonctionnement	2 864 517.87
Report 2020	374 008.03
RESULTAT FONCTIONNEMENT	907 933.85
Recettes d'Investissement	1 788 787.37
Dépenses d'Investissement	1 389 956.98
Report 2020	49 074.28
SOLDE D'EXECUTION	349 756.11
R à R Recettes	25 651.00
R à R Dépenses	526 068.47
SOLDE R à R	-500 417.47

BESOIN A COUVRIR : =

150 661.36

b) *Principaux ratios*

Ratios	Valeur de la Commune	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	565.79	836.00
Produit des impositions directes / population	454.18	452.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	725.89	1019.00
Dépenses d'équipement brut / population	113.51	292.00
Encours de la dette / population	596.18	782.00
DGF / population	122.58	151.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47.22 %	53.00 %
Dépense de fonct et rembt dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97.48 %	89.90 %
Dépenses d'équipements brut / recette réelles de fonctionnement	15.64 %	28.60 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	82.13 %	76.70 %

c) *Etat de la dette*

Au 01/01/2021, le Capital restant dû s'élevait à 2 643 782.72 €.

En 2021, il n'y a pas eu d'extinction d'emprunt et la Commune a procédé au service courant de la dette honorant une l'annuité de 282 694.79 € dont :

- ❖ 170 532.75 € de capital
- ❖ 112 162.04 € d'intérêts

La Commune a aussi procédé au remboursement anticipé de 4 emprunts et a mobilisé un nouvel emprunt en remplacement auprès de l'AFL un prêt (55) de 621 264.54 couvrant aussi le remboursement d'un cinquième emprunt prévu début 2022 et capitalisant les indemnités de remboursement anticipé.

2021 :

Emprunt	Capital	Indemnités + intérêts intercalaires
CA - 840	60 416.77	5 045.01 + 387.67
CA – T1MTD7018PR	123 113.67	10 46.47 + 7 763.73
CA - 54393	90 666.76	4 930.52 + 430.67
CE - 7009110	181 775.21	36 251.59
Total	455 972.41	55 855.66

2022 :

Emprunt	Capital	Indemnités + intérêts intercalaires
MIN508795EUR001	93 099.44	14 460.95
Total	93 099.44	14 460.95

Au 31/12/2021, le capital restant dû était de 2 638 542.11 €.

Fait à Pins-Justaret le 25 mars 2022

Le Maire,

Philippe GUERRIOT